

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 novembre 2021 - 19 heures 30 - Mairie Salle du Conseil

Secrétaire de séance : ESTOURNET Laure

12 conseillers présents

Absent excusé : Mr NONY Laurent

Approbation Compte Rendu du dernier conseil

Le conseil approuve le compte rendu du dernier conseil.

Compte Rendu des commissions

- Commission bâtiments : une réunion de développement durable avec la COR a eu lieu concernant un service mutualisé de suivi et d'optimisation des consommations d'énergies du patrimoine public. A ce jour, ce n'est pas encore une obligation pour notre commune car cela concerne les bâtiments de + de 1000 m². Une enquête est en cours auprès de la COR pour savoir si les communes veulent adhérer à la convention qu'elle propose sur ce sujet pour une durée de 3 ans.
- Commission Assainissement - Voirie : L'enlèvement des arbres sur la RD 10 a commencé aux Filatures.
- Commission fêtes - sociétés - associations - sports : Le marché de Noël de l'école aura lieu le vendredi 3 décembre avec une vente de sapins de Noël. Le comité des fêtes organisera également un marché de Noël le samedi 18 décembre.
- Fleurissement - Environnement : Les plantations des fleurs d'hiver ont été faites au village. Merci aux bénévoles pour leur aide précieuse. Une plantation d'un arbre (catalpa boule) est prévue à la madone le 25 novembre avec les enfants de l'école.
- Bulletin municipal : le bulletin de 2021 aura 48 pages. Il est en cours de préparation.
- CME : élection du nouveau conseil municipal des enfants le 13 novembre. Ce conseil compte 8 candidats pour 40 électeurs.
- Cimetière : le travail sur le règlement intérieur est à poursuivre et il faudrait prévoir d'installer des barrières rapidement pour préserver le sol refait.

Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire

Devis signés

- Les Serres de Santille : Commande de 200 bulbes de tulipes, 200 bulbes de narcisses et un catalpa boule pour un montant total de 224.50€ TTC.
- Gardet : Commande pour le fleurissement pour un montant de 233.04€ TTC.
- Hervé HUGUES : Devis accepté pour l'éclairage de fin d'année d'un montant de 3541.59€ (2389.58€ pour la réparation des guirlandes défectueuses et 1152€ pour la pose et la dépose)

Travaux

- Lépine : Branchement du lave-vaisselle à la salle polyvalente pour le centre de loisirs (402.84€ TTC) et changement du robinet au cimetière (67.20€ TTC). Montant total 470.04€ TTC.

DPU

Nous avons reçu 2 DIA concernant des ventes d'immeubles situés en zone U :

- Vente immeuble Arlaud et Duval au 6 rue du Replat ;
- Vente immeuble Landra au 7 rue de la Casse Froide;

Le Conseil a décidé de ne pas exercer son droit de préemption pour ces demandes.

Centre de loisirs InterGônes

Suite à la demande de subvention d'A.E.R.E.S, une subvention d'un montant de 13.801,43 euros a été accordée lors du vote du budget en début d'année.

Une erreur a été commise lors de cet appel à cotisation. Le montant de la subvention 2021 s'élève à la somme de 14.267,68 euros.

Le Conseil approuve la subvention 2021 pour un montant de 14.267.68 euros.

Immeubles communaux

Logement Boucherie

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué une demande des locataires de la boucherie pour fermer par une cloison la montée d'escaliers.

Le devis de la société Aubonnet s'élève à un montant de 1.545,29€ TTC.

Le Conseil valide les travaux de cloisonnement pour l'accès à l'étage et approuve le devis de la Société Aubonnet pour un montant de 1.545,29 euros TTC

Voirie

Mobilier urbain

Suite à un déstockage, la société Altrad nous a fait parvenir plusieurs offres de mobilier urbain pour aménager des espaces publics de la commune tels que le city stade et l'aire de jeux.

- Jeu Fourmi : 3 jeux 11 400€ TTC
- Le royaume de Charlemagne : 5 jeux 7980€ TTC
- Lot de 3 tables de pique-nique en douglas : 1320€ TTC
- Lot de 6 bancs en douglas : 1260€ TTC
- Cendrier borne rond : 240€ TTC
- Cendrier mural rond : 108€ TTC

Le Conseil décide d'acquérir :

- 1 Lot de 3 tables de pique-nique en douglas au prix de 1.320€ TTC
- 1 Lot de 6 bancs en douglas au prix de 1.260€ TTC
- 1 Cendrier borne rond au prix de 240€ TTC l'unité

Comptabilité

Après vérification de la comptabilité et quelques modifications d'imputations budgétaires demandées par la perception, une décision modificative est à prendre pour régulariser :

* A l'intérieur de la section de fonctionnement, comme suit :

Article 657351	:	- 1.500 Euros
Article 62876	:	+ 1.500 Euros
Article 63512	:	- 1.000 Euros
Article 6478	:	+ 300 Euros
Article 6574	:	+ 500 Euros
Article 739223	:	+ 200 Euros

* A l'intérieur de la section d'investissement, comme suit :

Article 21578 - 278	:	- 6.600 Euros
Article 2116 - 282	:	+ 6.600 Euros

Le Conseil valide la décision modificative comme présentée ci-dessus.

Aide aux Entreprises COVID

Nous avons payé 225.50€ au titre de l'aide aux entreprises suite au COVID, la perception nous demande d'amortir cette somme. Il faut une délibération pour déterminer la durée d'amortissement. On peut prévoir l'amortissement sur 1 année : l'année 2022.

Le Conseil fixe la durée d'amortissement pour cette somme sur 1 année.

SPA

La commune ne disposant pas de fourrière communale, on confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les animaux errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune. Cette convention est conclue pour une période courant du 01/01/2022 au 31/12/2023. Le montant forfaitaire est fixé à la somme de 0.60€ par an et par habitant. La SPA propose également un forfait annuel de 50€ pour la consultation mouvements d'animaux en fourrière en temps réel.

Le Conseil accepte la convention de la SPA avec un montant forfaitaire de 0,60 euros par an et par habitant pour les années 2022 et 2023 mais ne donne pas suite au forfait annuel pour la consultation de mouvements en temps réel.

Il autorise le Maire à signer cette convention.

Rapports Annuels à valider

Le Conseil approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service assainissement par 11 voix pour et 2 abstentions.

Subventions

Nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'AFM Téléthon pour l'année 2022.

Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention.

Rallye Lyon-Charbonnières

Le rallye aura lieu les 28, 29 et 30 avril 2022 et empruntera des routes de la commune. Le comité d'organisation sollicite votre accord pour valider le tracé.

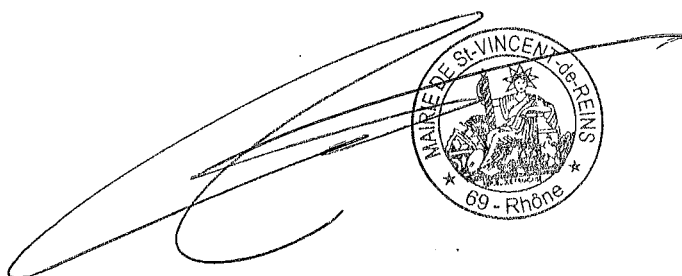
Le Conseil accepte le passage du Rallye Lyon-Charbonnières le 30 avril 2022 sur notre commune.

Questions diverses

- Une gerbe a été commandée pour le décès de Mr Cochey
- Organisation du défilé du 11 novembre
- Prévoir le vin d'honneur pour la Sainte Barbe le 4 décembre au soir
- Passation de commandement de la caserne des pompiers - la mairie sera en charge de vérifier les pass sanitaires à l'entrée de la salle
- La date des vœux du Maire pour l'année 2022 a été fixée au 23 janvier 2022
- La puissance du compteur électrique pour le bâtiment du caveau a été augmentée car des soucis ont été remarqués lors des locations.

Fait à SAINT-VINCENT-DE-REINS

Le 19 novembre 2021

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text "MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-REINS" and "69 - Rhône".